L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DU CHAMPS-DE-MARS.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 1 AOUT.

FEUILLETON.

LE

PRINCE POGOUTZINE,

PAR

ERNEST DAUDET.

XIX

Il était minuit lorsque Suzanne avait pénétré dans l'appartement du prince Pogoutzine, troublée, en proie à de vifs remords, fondante cependant d'être croyant en sûreté dans cette maison qui devait être un jour légitimement sienne. Le prince se montra d'abord plein de courtoisie. Il promena la jeune fille dans son appartement, s'arrêtant avec elle devant tous les objets d'art qui formaient sa riche collection, lui en décrivant les beautés, lui en expliquant le mérite, les lui faisant admirer; puis il la conduisit devant un coffre qui renfermait des diamants qu'il possédait d'admirables. Il les étala devant elle, en choisit les plus beaux, exigea qu'elle s'en parât. Il entoura lui-même le cou de Suzanne d'un collier de perles fines et d'émeraudes. Aux oreilles de la jeune fille, il attacha des brillants éblouissants; sur ses poignets mignons, il fixa des bracelets doubles pierreries pleuniscintant. En vain, elle se défendait, timide, rougissante, embarrassée. Il obtenait d'elle qu'elle le laissât faire. Lorsqu'elle fut ainsi parée, il la plaça devant une glace.

—Admirez votre beauté, ma chère princesse.

Elle eut honte, détourna les yeux. Il Parrêtent sur la pendule qui marquait une heure.

—Partons, dit-elle.

—Dans quelques instants, on va nous servir à souper.

Et sans laisser à Suzanne le temps de refuser, il frappa sur un timbre; un domestique apparut, écouta respectueusement l'ordre qui lui donné en langue russe. Quelques instants après, le souper était servi dans un petit salon qui précédait la chambre à coucher du prince. A l'aspect de ce guéridon chargé de viandes froides, de vins, de fruits glacés, Suzanne poussa un cri de surprise.

—Vous n'attendiez donc! demanda-t-elle.

Cette question troubla le prince.

—Nullement, répondit-il, avec embarras, mais il y a toujours ici un repas semblable qui m'attend.

Suzanne feignit d'accepter l'explication. Mais ses farouches susceptibilités de jeune fille s'étaient d'être éveillées par cette circonstance qui révélait une réception préparée, là où elle avait vu une réception imprévue. En même temps, elle se rappela qu'au moment où elle était entrée, tous les lustres de l'hôtel étaient allumés, les gens en grande livrée, c'un dénoté assez pour lui faire croire que sa présence dans cette maison était le résultat d'un plan prémédité.

Au sein de ces splendeurs raffinées, Pogoutzine lui apparut avec une physionomie nouvelle. Ce n'était plus l'homme simple et doux qu'elle avait vu toujours à ses pieds, mais un libertin au regard curieux, insolent, à la parole légère pleine d'allusions qui la troublaient. Elle avait entrevu des portraits de femmes, des nudités cachées sous des rideaux transparents, des allusions entr'ouverts, pleins de gravures érotiques dont l'aspect avait fait mouter le rouge à ses joues.

Elle doutait de la sincérité de son amant. Ses chaleurs instinctives s'alarmèrent. Elle eut peur.

Un était au milieu du repas, lorsque ces réflexions se présentèrent nettement à son imagination. Elle resta affaissée sous son poids, n'osant toucher aux mets placés devant elle.

—Vous ne mangez pas, vous ne buvez pas, lui dit le prince avec un accent de reproche.

Elle mouilla ses lèvres dans un verre d'eau frappe. Puis se levant:

—Je veux partir, dit-elle.

Un moins tempe, elle détachait les joyaux dont le prince l'avait couverte.

—Ne gardez vous pas ces bagatelles pour l'amour de moi! demanda ce dernier, en cherchant de lui répondre directement.

—Ce bagatelles sont de celles qu'une personne honnête et pauvre ne saurait porter. Je vous en supplie.

Le prince se tut.

—Je vais donner l'ordre d'atteler.

—Je croyais que votre voiture nous attendait.

Il était inutile d'y laisser les chevaux pendant que vous étiez ici.

Cette réponse accroit les soupçons de Suzanne. Le premeditation lui apparaissait plus clairement envoyé.

—Vous m'avez dit que vous n'aviez qu'un ordre à donner, fit-elle vivement.

Le prince ne cherchait qu'à gagner du temps.

—Venez, avouez-le, il est vous vous défiez de moi.

—Eh bien! oui, s'écria t-elle, on n'est pas maîtresse de ses impressions. Je ne sais ce que j'éprouve, mais il me semble que vous me m'ameniez plus que vous m'entraînez dans un abîme. Pourquoi aussi je lui! pourquoi m'y avoir conduite comme par hasard, alors que vous aviez tout préparé pour m'y recevoir?

—Un mystère, le prince essaya de la rassurer. Puis il dit:

—Alors qu'il serait vrai que je vous ai attirée dans ma maison à l'aide d'un prétexte destiné à vous tromper en mes desseins, en serait le mal? Si j'ai voulu fixer sur moi, sur ces mesaline, sur tous ces compagnons inmets de ma triste vie, le souvenir charmant qui est dans mon cœur, si pour une heure, j'ai voulu par anticipation d'un bonheur après lequel j'aspire ardemment, illuminer ce froid intérieur qui n'a jamais vu un clair soleil, en quoi suis-je coupable? Est ce de trop d'honneur.

Il accompagna ces paroles d'un regard tel que Sus sonne fut persuadée.

—Je vous crois, murmura-t-elle, d'une voix éteinte qui témoignait de l'état de son âme. Mais, prouvez moi votre amour mieux encore. N'essayez pas de me retenir. Rameuez moi dans la maison que je n'aurais jamais dû quitter, après des mots. C'est là que je dois vous attendre pour rester digne de vous.

—Oui, nous allons partir, répondit le prince.

En même temps, donnant par des actes un démenti formel à la résolution qu'il venait de manifester, il se rapprocha de Suzanne, l'obli gea à se rasseoir, s'agenouilla devant elle, courbe la tête sur les genoux de la jeunefille et fondit en larmes. A ses sanglots qui semblaient le résultat de son émotion, il mêla les propos les plus tendres.

Suzanne n'osait plus parler de départ. Devant ces démonstrations d'une tendresse qui la sienne s'égaient, ses forces l'abandonnaient. Elle était à la fois humiliée et heureuse, elle se reprochait la faiblesse qui la dominait, elle prédisait à un lendemain douloureux une oeuvre extasiée.

Comment amant-elle suspecté la sincérité du prince? Dans quel aveuglement-elle en devinait que qu'il voulait de elle, c'était le plaisir passager de l'ignorance et les folies sacrées d'un amour désordonné? Continuant-elle le passé de cet homme? Avait elle la science des passions et l'expérience des maux qu'elles engendrent? Non.

Pour la protéger contre des peritis présentes, elle ne possédait que ses chastes instincts et les enseignements déjà lointains de sa mère. Les uns, en dépit de sa sainte ignorance, lui disaient qu'il est des limites qu'un dehors de ma grace, on ne dépasse pas, sans tomber dans la faiblesse. Elle savait, par les autres, que la pureté du corps et de l'âme est le trésor le plus précieux de la femme, trésor dont l'époux seul peut jouir, sans le disoper.

Depuis longtemps, trois heures avaient sonné, sans qu'elle eût entendu cet avertissement. L'innocence est aussi, un geste l'alarme; un mot la rassure. Elle passe du doute à la confiance, de la crainte à l'espoir, et c'est ce qui prend sa de faite facile, lorsqu'elle est attaquée par un homme audacieux et fougueux.

Toute coup, Pogoutzine releva la tête. Regardant Suzanne en face, comme pour la magnétiser, il lui dit:

—Vous vous irritez d'être ici malgré vous: sera! je donc étranger de votre cœur, si je vous réveiles tout le mien, si je vous fais connaître les espérances que j'avais conçues alors que vous m'inclinaient le seul de ma maison. J'espérais que vous consentiriez à couronner ma persévérance, si vous aviez eu occasions d'indissolubles liens.

Elle ne comprit pas ces paroles. Elle s'y trompa.

Etre mère a vous, ne savez-vous pas que je n'ai cessé jamais un jine doux rêve. Oui, j'ai souvent rêvé, ajouta-t-elle en fermant les yeux comme pour se recueillir, que nous autrions ensemble dans une église, au sein de l'Orme, dans les parfums de l'encens et des fleurs, qu'un prêtre nous unissait et pour toujours me livrait à vous.

Elle ne vit pas le sourire de Pogoutzine. Elle leurs, il ne le voir sans prendre ce homme en horreur. Pour lui, Suzanne n'avait pas pensé que la méritait pit exister à un tel degré dans le cœur d'une femme. Il reprit d'une voix plus suppliante:

—Je vous en prière bénira ces liens, mais ce n'est pas lui qui, peut les rendre éternels, c'est vous et vous seule.

Et sans hésiter à déchirer le voile qui cachait à Suzanne les mystères de l'amour, il osa lui dire ce qu'il attendait d'elle.

Elle sentit ses premières facultés, on fut de sang mêmes aux joues de la jeune fille. Elle se leva.

Par un mouvement instinctif de pudeur elle prêta sur toute sa personne un rapide regard, comme pour s'assurer que ses vêtements mettaient un rempart entre son corps et les yeux de Pogoutzine. Puis, elle dit:

—J'amour vous égare. Osez donc juger que si je vous écoutais, que si j'étais assez faible pour céder à vos prières, demain, je ne serais pas pour vous un objet de mépris!

Il y avait tant de fermeté dans le langage, l'interrogation était si nette, si précise, qu'il fuerte. En vain, il voulut en atténuer l'effet par des protestations. Elle avait pris à la tête son manteau, son chapeau, et se dirigeait vers la porte. Il se releva, courut après elle.

—Vous ne pouvez partir ainsi, s'écria-t-il, dépitée, honteuse.

En même temps, il la prit par la taille. Tout le sang de Suzanne se glaça dans ses veines. La fermeté dont elle venait de faire preuve n'avait rien qu'un effort passager, dû à la crainte plus au delà de ses forces. Elle se sentit défaillir. Ses yeux se fermèrent, son corps souple se playa sur le bras du prince, comme la tige d'une fleur. Sa tête pâle se pencha.

—Au nom de votre mère, respectez-moi, fit-elle d'une voix lasse.

—Il n'est d'amour et non de respect, répondit brutalement Pogoutzine.

Et ces moustaches épaisses effleurèrent les lèvres de Suzanne. C'était la première fois qu'il embrassait ainsi, et cette caresse avait, aux yeux de la pauvre fille désabusée, une signification horrible. Elle se raidit, fit appel à son courage, et se redressant, parvint à échapper au prince. Il la poursuivit, ayant perdu tout sang froid, oublie ses résolutions, avengle par la violence d'un désir si longtemps contenu, par la force sa passion massouvie qui le rendait aveugle, redoutable, que les coupades faroches qu'il comptait exercer sur la muraille, non loin de la porte, et marcha de côté, lui disptiant le terrain pied à pied, cherchant de se soustraire à ses désirs.

—Par pitié!

—Cédez. Je l'exige!

—C'est infâme.

—Je vous aime.

—Moi, je vous hais!

—Qu'importe! vous m'aimerez encore!

Alors, épouvantée par un visage hideux, elle poussa un cri terrible qui résonna sous les lambris des salons déserts. Un cri répondit à celui de Suzanne. C'était une voix d'homme. Pogoutzine reculta stupéfait, laissant libre sa victime.

Elle en profita pour se précipiter vers la porte et s'enfuit affolée. Mais, elle n'avait pas fait dix pas, cherchant une issue dans le dédale de ces appartements, que deux personnes se précipitèrent à ses yeux. Lagardie et le comte.

Le tarpar à laquelle elle était en proie, se rendit dans un mouvement de joie immense. Elle s'arrêta, ouvrit les bras: mais aussitôt elle aperçut sur le visage de son frère une expression de douleur telle qu'elle devina sur-le-champ l'épouvantable amitié par laquelle celui-ci venait de passer et qui l'obédiait encore.

—Je suis innocente, s'écria-t-elle, je suis digne de toi, de ma mère et de lui.

Un rayon de joie éclaira les yeux de Lagardie, mais ce rayon ne fit qu'y passer, car Pogoutzine venait d'entrer. Le peintre s'avança, menaçant, la main levée. Sa sœur se précipita pour l'arrêter.

—Mon frère, mon frère, pardonne lui. L'amour l'a égaré. Tout à l'heure encore, il me promettait de m'épouser.

A ces mots, la comtesse fit un geste d'horreur et, s'avançant à son tour:

—Vous épouser! pauvre enfant! mais il est marié.

—Ce l'infâme! s'écria Lagardie, en s'élançant sur le prince.

Mais celui-ci venait de disparaître, et la porte du salon dans lequel il était entré, se ferma brusquement devant Lagardie. Il se retourna frémissant de colère. Sa sœur gisait immobile sur le tapis. A la révélation de la comtesse, elle était tombée à la renverse.

—Morte! fit-il éperdu.

—Non, répondit la comtesse, étouffée seulement et asphyxiée; c'est ce fatal amour qui est mort, car en proclamant la vérité, je l'ai tué.

A ces mots, le cœur du peintre, oppressé depuis tant d'heures, se détendit.

—Ah! madame, murmura-t-il, vous avez été notre bon ange. Grâce à vous, ma sœur est sauvée! je vous bénis.

La comtesse penchée sur Suzanne rougit de plaisir et se sentit inondée de béatitude.

—Et moi je suis payée, se dit-elle, en regardant avec amour Lagardie qui prenait entre ses bras Suzanne inanimée, afin de l'emporter loin de cette horrible maison.

XX

Lorsque Suzanne revint à elle, elle était dans sa chambre, étendue sur son lit. Au dehors, il faisait déjà grand jour; mais la lumière n'arrivait à la jeune fille qu'à travers d'épais rideaux qui en modéraient l'éclat. Lagardie veillait à son côté. Avec l'aide de la comtesse Tonazig, il avait pu, sans être vu des domestiques, ramener sa sœur dans sa maison. Puis, la comtesse s'étant retirée pour aller prendre un repos dont elle avait besoin se faisait impérieusement sentir après une nuit aussi agitée, le frère et la sœur étaient restés seuls.

En ouvrant les yeux, Suzanne chercha autour d'elle, comme si elle eût déjà perdu le souvenir des événements qui venaient de se passer, mais à l'aspect de Lagardie, elle se rappela tout.

Son premier cri fut celui-ci:

—Notre mère!

—Rassure toi, répondit Lagardie, elle ne sait rien. Je viens d'entrer dans sa chambre. Elle dort paisiblement. Il sera facile de lui cacher ce qui s'est passé.

Suzanne respira plus librement. Puis, l'étendue de son malheur lui apparaissant mieux, elle couvrit son visage de ses mains tremblantes, et, la voix brisée par les larmes, elle dit:

—Mon frère! mon frère! me pardonneras-tu?

Il lui prit les mains qu'il serra tendrement.

—Te pardonner! répondit-il. Tu as été imprudente, mais qui ne l'est été à ta place? D'ailleurs, c'est là toute ta faute. Le vrai coupable, le voici, ajouta Lagardie en se détournant. J'aurais du veiller sur toi, ne pas t'abandonner un seul instant, te mettre en garde contre les pièges qu'on te tendait, chère sœur, te tenir lieu de mère, puisque la notre ne pouvait plus te protéger de ses conseils.

—Ses conseils! murmura Suzanne, hélas, ce sont eux qui m'ont perdue.

A ces mots, Lagardie tressaillit. Suzanne disait vrai. Loin d'être gardée par sa mère, elle avait été poussée vers l'abîme auquel elle échappait si miraculeusement, par la tendresse mal entendue de celle-ci, tendresse dont son frère s'était, à la légère, fait le complice. Il comprenait quelle part de reproches lui incombait dans le cri poussé par Suzanne.

—Pauvre mère! répondit-il. En faisant briller à tes yeux les félicités que donne la fortune, elle croyait assurer ton bonheur. Puis, pour notre malheur, cet homme s'est présenté ici. Il nous a tous trompés. Ma mère et moi

Compagnies d'Assurances.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

104.....RUE DU CANAL.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 mai 1869 y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur les risques d'incendie	$835 462 18
Sur les risques de mer	203,767 98
Sur les risques de rivières	192,092 3
Total	$1,231,322 58
En moins—Primes sur risques non expirées	230,962 0
ontant net des primes le 31 mai 1869	$991,366 53
Pertes payées:	
Sur les risques d'incendie	$263 689 08
Sur les risques de mer	18,008 43
Sur les risques de rivières	79,461 11
	$437,158 62
xtra	46,134 29
Assurances et primes remboursées	38,045 32
Profits et pertes et dépenses, moins intérêts	67,677 28
	589,015 57
Bénéfice	$401,350 9

L'actif de la Compagnie est comme suit:

opriétes foncières	$154 966 99
ons de la ville	151,500 00
Actions de banques et de chemins de fer	36 436 00
Billets garantis par hypothèques	684,151 97
Billets garantis par nantissement	106,974 34
Primes en voie de perception	44,441 06
Bons de l'Etat de la Louisiane	23,279 82
Scrips de compagnies d'assurances	1,500 00
Actions du dry dock Mutie	12,275 00
de la presse "Levee Steam"	2,300 00
de "Marine Dry Dock"	3,700 00
de la compagnie d'assurance sur la vie "Equitable"	250 00
de "Merchants' Exchange"	1,000 00
de "New Orleans Lightering Co"	1,000 00
Sous hypothécaires du vaisseau Lodge	8,000 00
de "Turner's Asylum"	2,000 00
En caisse	219,682 22
Total	$1,466,806 47
En moins:	
Intérêts non réclamés et intérêts à payer jusqu'au 1 juillet prochain	$101,275 75
Emission totale de scrip de l'année 1869, payable en juillet prochain	112,000 00
Primes sur risques, non terminées le 31 mai 1869	230,962 00
	451,237 75
Actif net	$1,015,130 72

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, } Ville de la Nouvelle-Orléans

Assermenté et signé par devant moi, ce 4 juin 1869.

S. MAGNER, notaire public.

—

A une assemblée des Directeur, tenue le 1 juin 1869 il a été décidé un dividende en scrip de QUARANTE pour cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrip seront émis le premier soit pro chain. Il a été aussi résolu de payer, le second LUNDI de juillet prochain, l'EMISSION ENTIERE DE SCRIP POUR L'ANNEE 1869, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs —

P. FOURCHY, P. MASPERO,
D. McCOARD, M. FOIX,
L. F. GENERES, P. S. WILTZ,
S. Z. KELP, JOS. HOY,
D. A. CHAFFRAIX, CHS. LAFITTE.
J. J. FERNANDEZ.

Compagnie d'Assurance de la Louisiane.

QUINZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des primes pour l'année expirée le 28 février 1869.....$696,858 21

Savoir: Primes d'incendie	$724,835 98
Primes de mer	141,622 35
Primes de rivières	130,300 40
	$996,858
En moins, primes remboursées	$1,502 49
En moins, primes non expirées	36,760 00
	$38,262 9
Montant net des primes	$658,575 73
Pertes, etc, payés:	
Pertes par l'incendie	$125,055 15
Perte par mer	119,350 73
Pertes par les rivières	38,230 50
	$282,636 38
Escompte en lieu de scrip	50,240 41
Taxes et revenu intérieur	13,007 81
Dépenses, réassurances, etc., moins compte d'escompte	19,694 98
Size pour cent d'intérêt, sur le scrip non payé le 1er mars 1869	31,328 00
	396,858 58
Bénéfice net	$50,517 14

ACTIF.

Placé en propriétés foncières	$33,705 03
hypothèque sur propriétés foncières	76,371 50
Actions de banques et autres actions	12,200 00
scrip de compagnies d'assurance	73,478 2
Prêts sur car es	8,315
Bons de l'Etat	33,119 47
Primes en voie de recouvrement	97,440 2
En caisse	116,484 60
	$467,927 34

Le tableau qui précède est une copie exacte prise sur les livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

Etat de la Louisiane,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 17 mars 1869.

P. C. CUVELLIER, Notaire Public.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de quarante pour cent sur le montant net des primes participantes pour l'année expirée le 28 février 1869—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir de le jour prochain.

Payer le jour des certificats de scrip émis pour l'année 1861 sera rachetés et il sera également, payé 6 pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés, à partir du deuxième lundi de mai 1869, sera portées des dits certificats en 5 leurs spécimens.

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CAREIRES, Vice-Président.

DIRECTEURS.

Charles Briggs,	A. Lecourt,
Ant. Carriere,	Frank Williams,
Geo. A. Fosdick,	Thomas Byrne,
E. Brugier,	John Thornhill,
Chas. Laitte,	Jno. S. Wallis,
P. Anderson,	George Foster,
Alfred Kenny,	Andrew Stewart,
A. Fredichs,	L. B. Feibler,
Geo. W. Dunbar,	E. Pieglop,
E. F. Stockmeyer,	Rudolph Stag,
Geo. W. Hynson,	H. F. Given,
Arch'd Montgomery,	W. C. Black,
Henry J. Voss,	Geo. G. Garner,
E. Marquess,	Thos. H. Hunt,
Chas. Webster,	Chas. Howard,
A. R. Montgomery,	O. Carriere,
	E. S. Howard.

19 mars—1m—11

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LE FRANCE.

Les bateaux de cette compagnie partiront comme suit de New-Orleans:

ST-LAURENT, capt. Lesbre, Samedi 24 juillet
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 7 août
LAFAYETTE, capt. Rousseau, Samedi 21 août
FERRIERE, capt. Duchesne, Samedi 4 sept.

Les bateaux de cette compagnie ne prennent ni passagers ni fret pour New-York.

Pour fret ou passage, s'adresser à

E. DESBOUCHES, Agent,
22 Rue de la Bourse, New-York.

payble en or ou son équivalent en papier.

POUR BREST OU LE HAVRE:
Première cabine, $140; Seconde cabine, $75

POUR PARIS:
Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord
Première cabine, $160; Seconde cabine, $75.

Les bagages seront marqués pour Paris, Seine-Maritime gratuits.

Pour de plus ample détail, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au soussigné, ou bien d'écrire ou de télégraphier à New-York.

L. GRAND & CIE,
agents, rue Carondelet, 15.

Nov—1an

BREME,

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

Navires à vapeur entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, par la voie du HAVRE, SOUTHAMPTON et la HAVANE.

Les beaux navires à vapeur, à hélices, du Lloyd de l'Allemagne du Nord, partiront comme il est dit ci-après:

De Brême. Nlle-Orl.
FRANKFURT (neuf) cap. Kutekun, 15 sept. 20 oct.
NEW-YORK, capt. Nordenfelt, 29 sept. 3 nov
HANNOVER, (neuf) cap. Hinsbeck, 13 oct. 17 nov
HERMANN, capt. Wiedemann, 27 oct. 1er déc.
BREMEN, capt. Leist, 10 nov. 15 déc.
FRANKFURT, 24 nov. 29 déc.
NEW-YORK, 8 déc. 12 jan. '70
HANNOVER, 22 déc. 26 jan. "

La date des autres départs sera indiquée en temps opportun.

Ces steamers toucheront, en se rendant ici, au Havre et à la Havane, et en partant d'ici, à la Havane et à Southampton pour recevoir et débarquer les passagers et le fret.

Prix du Passage.

De Brême ou du Havre à la Havane, premières cabines	$110 en or.
A l'entrepont	40 "
De la Nouvelle-Orléans ou la Havane, à Southampton, Havre, ou Brême, premières cabines	$125 en or.
A l'entrepont	45 "
De la Nouvelle-Orléans à la Havane, secondes cabines	$50 en monnaie courante.
A l'entrepont	20 "

Pas de passage aux secondes cabines.

Les soussignés délivrent des cartes de passage de Brême ou le Havre à la Havane, ou à la Nouvelle-Orléans.

Les steamers de la ligne New-York-Brême partent tous les jeudis—Et ceux de la ligne Baltimore-Brême tous les premiers de chaque mois, touchant à Southampton. On peut obtenir des cartes de passage à ce bureau.

Pour plus ample informations, s'adresser à

E. T. STOCKMEYER, Agent,
22 juillet—3m Nos 42, rue de l'Union.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GRESCENT CITY, Capt. W. P. Henry,
SHERMAN, Capt. J. B. Hildreth,
GEN'L MEADE, Capt. H. S. Quick,
UNITED-STATES, Capt. A. W. Sampson,
partent de New-York et de la Nlle-Orléans, le steamer Capt. Geo. L. Norton,

GEN'L. MEADE,
Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, au foot de la rue Jefferson, le SAMEDI, le 7 août, à 5 heures P. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements, Chambres.....$60, 00.

A W. HUYTER, Président, Directeur.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendies, de rivières, et de mer. Ecrits.

Nov—1an

Baton-Rouge & Lobdel's Store.

Bateau régulier de Baton Rouge, Lobdel's Store et de la Côte —Voyages deux fois par semaine.

Le bateau à vapeur WELCOME, Capt. V. B. Terrence, commandé Alex Tunnel, part de la Nlle-Orléans, tous les Mercredis, à 10 heures du matin, et tous les Samedis, à 5 heures de l'après-midi. Retour, le même jour, le Mercredi et le DIMANCHE matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

C. G. GRAVES,
74 Rue Gravier.

Colchester.

Partant tous les MERCREDIS et Samedis P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Fort Barré, et tous les débarcadères de la Bayou Courtablean—Le bateau à vapeur d'un tirant d'eau léger

Burton, capitaine, M. Kenison, commandant, offre deux 24 et demeurs. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau de la Nouvelle, ou à Sarrit—

J. M. JOHNSTON, 28 Vieille-Levée

Banques Cies. d'Assurances, &c.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sun, de la Nouvelle-Orléans. 19 janvier 1869.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux clauses de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1868:

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1868, savoir:

Sur les risques d'incendie	$136,974 96
Sur les risques de mer	37,144 71
Sur les risques des rivières	32,475 37
	$206,595 04
A déduire—Primes non déterminées pour 1867	$50,413
	$347,012 56
A déduire—Primes non déterminées pour 1868	$50,264
3 mois insolvables	3,629 17
	53,893 17
Gains nets sur les primes de 1868	$293,119 39
Pertes payées durant la même période, savoir:	
Sur les risques d'incendie	$50,910 49
Sur les risques de mer	18,228 34
Sur les risques de rivières	37,292 04
	106,430 87
Dépenses, Taxes, Escomptes sur les primes, comptes de loyers, réassurances, intérêts sur Scrips, et profits et pertes, moins l'escompte et l'intérêt	$86,890 51
	$197,321 37
Profits Net	$97,209 00

La Compagnie possède l'actif suivant:

Bons considérés et de rachetés de la ville (en plus bas cours de la place) $254,790

Bons de l'Etat, dito	15,200
Stocks de Banques et de Chemins de fer	102,069
Emprunts sur gages	33,818 27
Emprunts sur hypothèques	52,700
Billets à percevoir	7,675
Primes en cours de perception	34,795 55
Scrip d'autres Compagnies d'Assurance	10,52 27
Coupons sur Bons d'Etat et de Railroads non collectés	19,060
Billets sans garantie	1,000
Montant en caisse	124,647 27
Total de l'Actif	$920,079 06

L'état suivant est une copie juste, véritable et correcte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, le dix-huitième jour de janvier 1869.

A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Bonrd des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les Certificats de Prêts des; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur le balance de Scrips de la année 1868, à partir de deuxième lundi de février 1869. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur les gains net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater de 1869 prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
J. G. GAINES, Vice-président.

Directeurs —

JOHN G. GAINES, E. J. HART,
HENRY KENSHAW, J. C. RICKS,
H. T. LONDSDALE, J. H. STAUFFER
E. BISCOE, J. E. BRES.
J. C. SARELLI, I. N. MARKS,
HUGH WILSON, THOS. SLOO.

19 janv—1an—1

VINGTIEME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

NOUVELLE-ORLEANS, 19 MAI 1869.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1869:

Primes d'incendie dans l'année	$271,936 01
Primes de mer	96,377 04
Primes de rivières "	377,184 61
	$705,497 56
Total net des primes	$532,918 56
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 65,322 41
Pertes de mer, payées et évaluées	30,976 63
Pertes sur les rivières, payées et évaluées	175,581 19
Taxes payées	30,634 71
Réassurances, escompte sur les scrip, intérêt de scrip de 1869, réduction d'actions de banques et autres actions, primes remboursées, dépenses générales, escompte en moins, etc, etc	180,864 81
Perte sur fonds des dépenses consolidés	20,838 81
	508,218
	$130,000 00

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets en coffre	$ 33,302 60
Prêts sur obligations et hypothèques	96,845 89—130,148 58
En caisse	$223,544 19
Prêts sur actions, payables sur demande et équivalant au comptant	131,790 00—355,378 19
Propriétés foncières	70,000 00
Scrip d'autres compagnies	42,010 00
Obligations de la ville considérées	$ 30,000 00
Bilgat one de la ville	96,584 00
Actions de banques considérées comme actions, ocoh. $39,700 00	152,427 17—279,017 17
Du pour primes et en voie de recouvrement	33,894 00
	$920,447 00
La Compagnie a également des billets, actions et obligations suspendus s'élevant à	$374,541 46
Montant de scrips forfaits	1,825 55
En moins, intérêts sur scrips	63,850 94
	505,848 76

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 juin 1869.

A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les directeurs ont résolu de payer 6 pour cent d'intérêt, comptant, sur tous les certificats de scrip non encore payé et de payer 50 pour cent, comptant, sur l'émission de 1869, sur porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième jour de juin prochain.

Ils ont également déclaré un dividende-scrip de cinquante pour cent sur le montant net des primes pouvant participer, pour l'année expirée le 30 avril 1869—dividende pour lequel des certificats seront émis à partir du premie lundi d'août prochain, sans la taxe du gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président.
C. T. BUDDECKE, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thomas A. Adams, Samuel H. Kennedy,
C. T. Buddecke, Samuel B. Newman,
P. H. Foley, J. J. Garard,
A. G. Ober, A. Thomson,
F. Simms, John Phelps,
A. Elmer Bader, E. H. Summers.
Simms

Banques Cies. d'Assurances etc.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans,

A L'ANGLE DES RUES CANAL ET CAMP

NEUVIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1868:

Sur les risques d'incendie	$331,798 98
Sur les risques de mer	62,615 94
Sur les risques des rivières	3 6,357 61
Total net des primes	$428,818 56
Moins: Primes non expirées le 31 décembre 1868	$115,120
Primes remboursées	7,539 43
	122,659 43
Montant net des primes	$290,708 29
Pertes: Sur les risques d'incendies	$63,364 33
Sur les risques de mer	52,312 23
Sur les risques des rivières	5,079 31
	$120,756 87
Taxes	12,008 67
Réassurances	5,811 54
Dépenses, moins le compte d'intérêt	11,150 37
Intérêts sur scrips non encore payés	27,358
	180,176 20
Bénéfices	$110,532 19
L'actif de la Compagnie est comme suit:	
Effets à recevoir pour primes	$7,657 76
Billets garantis par billets hypothécaires	223,341 65
Dû pour primes en voie de recouvrement	52 055 27
Actions de la Compagnie du Gaz; de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bonds de ville	156,050 94
Scrips d'autres Compagnies d'Assurance	98,023 25
Propriétés foncières	70,862 77
En caisse	68,300 06
	686,854 50
Moins: Dépréciation des conditions valeurs	56,044 48
Montant net de l'actif disponible	631,010 32
Moins: Intérêts de scrips non réclamés	$5,311 56
Intérêts payables sur scrips non encore payés	37,858
	33,160 06
	597,850 26

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 4 juin 1869.

A. SHELLY,
Deuxième Juge de Paix, pour la paroisse d'Orléans.

Le Bonrd des Directeurs a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERÊT sur les Certificats de Prêts des; aussi, VINGT-CINQ POUR CENT sur le balance de Scrips de l'année 1868, à partir de deuxième lundi de février 1869. Et il a de plus déclaré un Dividende de Scrip de SOIXANTE POUR CENT sur les gains net des primes de participations pour l'année terminée le 31 décembre 1868, pour lequel des certificats seront émis à dater de 1869 prochain.

THOMAS SLOO, Président.
THOS. ANDERSON, Secrétaire.
J. G. GAINES, Vice-président.

Directeurs —

JOHN G. GAINES, E. J